

Compte rendu de réunion Du Comité syndical

Séance du 1^{er} mars 2011

Les membres délégués dûment convoqués le vingt et un février 2011, se sont assemblés à la salle du Conseil Municipal, commune de RIBERAC, le 1^{er} mars 2011 à 17 heures 30, en séance ordinaire.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres présents et constate que le quorum est atteint avec la présence de 54 délégués. Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, il déclare la séance ouverte.

1°) Approbation du procès-verbal séance du 14/12/2010 :

Le procès-verbal a été présenté par le Président René CORSINO. Il a été adopté à l'unanimité des membres présents sans observation ou modification.

2°) Présentation du budget primitif 2011 :

La présentation du budget prévisionnel 2011, faite par le Président René CORSINO a été adopté à l'unanimité.

a) En section de fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 506 655 € comme suit :

- Dépenses nouvelles :	506 655 €
- Recettes nouvelles :	503 803 €
- Reprise de l'excédent 2010 :	2 852 €

b) En section d'investissement, ce budget s'équilibre à hauteur de 76 357 € comme suit :

- Dépenses d'investissement nouvelles :	54 567 €
- Recettes d'investissement nouvelles :	76 357 €
- Reprise d'un déficit 2010 :	21 790 €

Le budget global s'équilibre en dépenses et en recettes à 583 012 €.

Ce budget de fonctionnement est en baisse de 10.71 % par rapport à 2010, la dette en 2011 est la suivante :

Arrêté de l'exercice :	48 519.33 € dont :
- Capital :	39 566.57 €
- Intérêts :	8 952.76 €

Le capital restant dû au 01/01/2011 est de : 189 491.94 €

3°) Affectation des résultats comptables 2010 :

Le Président René CORSINO, rapporteur de cette délibération indique que les résultats comptables de l'exercice 2010 présentent un excédent global de clôture de 60 042.83 €.

L'affectation de ces résultats approuvée à l'unanimité a été la suivante :

- Affectation en section de fonctionnement : 2 852.83 €
Compte 002
- Affectation en section d'investissement compte 1068 : 57 190.00 €

4°) Contribution des collectivités membres pour 2011:

La rapporteur de cette proposition a été monsieur René CORSINO, Président. A l'unanimité des membres présents celle-ci a été adoptée, pour un montant global à répartir de 244 483 €, le coût par habitant reste fixé comme en 2010 à 12.95 €.

5°) Contributions 2011 au Pays Périgord vert :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Jean Pierre JUGIE, vice-Président. A l'unanimité le Comité approuve et vote les contributions 2011 versées au Pays Périgord vert au profit des collectivités adhérentes. Monsieur Jeannik NADAL, Président de Pays Périgord vert n'a pas participé au vote. Le volume global représente un montant de 16 048 € et un coût par habitant identique à 2010 soit 0.85 €

6°) Marchés Publics réalisés en 2010 : présentation d'un état :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Jean Pierre JUGIE, vice-Président. A l'unanimité le Comité a pris acte de cette présentation. Un seul marché a été passé en 2010 avec l'entreprise d'insertion ASCSN pour un montant de 88 286.38 € pour l'entretien des berges de nos cours d'eau sur un linéaire de 35 230 mètres.

7°) Recrutement d'un étudiant pour un stage : convention avec l'université :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Michel VALLADE, vice-Président. A l'unanimité le Comité décide d'autoriser la signature d'une convention avec un établissement universitaire pour accueillir durant six mois maximum, un étudiant dans le cadre d'un stage de fin de cycle. Une gratification de 400 € lui sera attribuée par mois.

8°) Suivi scientifique de l'anguille, offre de prestation:

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Serge OLIVIER, vice-Président. A l'unanimité le Comité décide d'autoriser le Syndicat à faire une offre de prestation pour assurer le suivi scientifique de l'anguille pour un montant de 18 500 € pour la 1^{ère} tranche qui se déroulera durant la période de septembre 2011 à mars 2012.

Ce programme s'étalera sur trois tranches et prendra fin en 2014. Il est soutenu par l'Etat (ONEMA-Agence de l'Eau), EPIDOR étant le maître d'ouvrage. Le SMEAP sera le prestataire pour un ou plusieurs sites à surveiller.

Un seul site d'observation est retenu, il s'agit de Rénamon.

9°) Valorisation et préservation des zones humides: convention d'assistance à maître d'ouvrage :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Serge OLIVIER, vice-Président. A l'unanimité le Comité autorise le Président à signer la Convention devant intervenir. La Communauté de Communes du Ribérais est propriétaire d'une zone humide de 11 hectares environ par délibération elle sollicite le SMEAP afin de l'assister dans l'aménagement et la valorisation de ce site.

10°) Création d'un poste de technicien rivière à mi-temps : demande de subvention :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur René CORSINO, Président. A l'unanimité le Comité décide de transformer le poste d'un agent occupant les fonctions de chef d'équipe de la structure rivière de manière suivante :

- 1 mi-temps chef d'équipe.
- 1 mi-temps technicien rivière.

La transformation de ce poste, permettant pour le mi-temps technicien rivière de seconder le technicien en poste à qui il est demandé des tâches de plus en plus nombreuses du fait de l'exigence d'informations sollicitées par l'Agence de l'Eau. Il est demandé les aides suivantes :

- Conseil Général : 10% soit 2 073.14 €.
- Agence de l'eau : 50 % soit 10 365.69 €

11°) Piégeage des nuisibles : convention de partenariat passée avec l'Association Départementale des piégeurs agréés bénévoles :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Jeannik NADAL. A l'unanimité le comité a approuvé le principe d'organiser le piégeage des ragondins avec les piégeurs bénévoles agréés du territoire, afin d'intensifier cette action, mais en même temps permettre de mieux contrôler les animaux capturés. En effet, il convient que sur l'ensemble des secteurs, les animaux capturés fassent l'objet d'un contrôle

sanitaire par le laboratoire départemental d'analyse suite aux suspicions de tuberculose bovine et leptospirose.

12°) DIG commune de LISLE, enquête publique, demande de subvention :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Jeannik NADAL. A l'unanimité le Comité décide de solliciter les aides relatives à la réalisation de l'enquête publique nécessaire à la Déclaration d'Intérêt Général des travaux à réaliser sur la commune de LISLE nouvelle adhérente depuis 2010.

La dépense estimée à 7 000 € de l'Agence de l'Eau pourrait être couverte par une recette de 5 600 € émanant de l'Agence de l'Eau – le Conseil Régional et le Conseil Général.

13°) Pôle retraite du Centre Départemental de gestion : renouvellement de la convention de gestion :

Le rapporteur de cette proposition de décision a été monsieur Marcel POUPARD. A l'unanimité le Comité décide de renouveler la Convention relative à la gestion du Pôle retraite réalisé par le CDG 24. Cette mission nécessite une contribution financière du Syndicat de 0.10 % de la masse seulement ce qui représente pour 2011 une charge de 157 €.

14°) Définition du lieu relatif à la tenue de la prochaine assemblée :

Le Comité à l'unanimité décide de tenir sa prochaine assemblée qui aura lieu en juin sur la commune de St Just, canton de Montagrier.

11°) Questions Diverses : Néant.